

SECTION 13**OREN 121 – PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE FAMILIARISATION LIÉES AUX COMMUNAUTÉS CANADIENNES DE L'AVIATION, DE L'AÉROSPATIALE, DES OPÉRATIONS D'AÉRODROME, ET DE CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE ET DE MAINTENANCE D'AÉRONEFS**

1. **Rendement** : Participer à des activités de familiarisation liées aux communautés canadiennes de l'aviation, de l'aérospatiale, des opérations d'aérodrome, et de construction aéronautique et de maintenance d'aéronefs
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme** : Le cadet doit participer à des activités conçues pour se familiariser aux éléments suivants :
 - a. les carrières possibles dans l'aviation;
 - b. la communauté de l'aviation;
 - c. la communauté de l'aérospatiale;
 - d. la communauté des opérations d'aérodrome;
 - e. la communauté de la construction aéronautique et de maintenance d'aéronefs.
4. **Remarques** :
 - a. Les officiers d'instruction d'escadron peuvent envisager d'inviter un conférencier pour présenter l'OCOM M121.01 (Discuter des carrières possibles au sein de l'aviation).
 - b. Si les officiers d'instruction d'escadron sont responsables de l'OCOM C121.01 (Participer à une présentation donnée par un membre d'une communauté canadienne de l'aviation, de l'aérospatiale, des opérations d'aérodrome ou de la construction aéronautique et maintenance d'aéronefs), ils doivent communiquer avec leur OSC et le comité répondant pour obtenir des conseils pour trouver des conférenciers de la région.
5. **Matière complémentaire** :
 - a. La matière complémentaire liée à l'OREN 121 est conçue pour accroître l'appréciation des cadets pour la communauté canadienne de l'aviation, de l'aérospatiale, des opérations d'aérodrome, et de la construction aéronautique et de maintenance des aéronefs en invitant des conférenciers:
 - (1) OCOM C121.01 (Participer à une présentation donnée par un membre d'une communauté canadienne de l'aviation, de l'aérospatiale, des opérations d'aérodrome ou de la construction aéronautique et de maintenance d'aéronefs);
 - b. L'instruction complémentaire de l'OREN 121 se limite à un total de huit périodes. Les escadrons ne sont pas tenus d'utiliser les huit périodes.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M121.01 – DISCUTER DES CARRIÈRES POSSIBLES AU SEIN DE L'AVIATION

1. **Rendement** : Discuter des carrières possibles au sein de l'aviation
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme** : Le cadet doit :
 - a. participer à une activité de jumelage des carrières dans l'aviation;
 - b. discuter des carrières possibles dans l'aviation, y compris :
 - (1) les pilotes et les instructeurs de vol,
 - (2) les contrôleurs aériens et les spécialistes de l'information de vol,
 - (3) les ingénieurs d'entretien d'aéronef,
 - (4) les préposés d'aire de trafic,
 - (5) les gestionnaires d'aérodrome,
 - (6) les ingénieurs de l'aérospatiale et les monteurs d'aéronefs.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Heure	Réf
PE1	Diriger une activité de jumelage des carrières dans l'aviation.	Activité en classe	15 min	A3-003 C3-001
PE2	Animer une discussion sur les carrières possibles dans l'aviation.	Discussion de groupe	10 min	

5. **Durée** :
 - a. Introduction et conclusion : 5 min
 - b. Activité en classe : 15 min
 - c. Discussion de groupe : 10 min
 - d. Durée totale : 30 min
6. **Justification** :
 - a. Une activité en classe a été choisie pour le PE 1 parce qu'il s'agit d'une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets sur les carrières possibles dans l'aviation.

- b. La discussion de groupe a été choisie pour le PE 2 parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances au sujet des carrières possibles dans l'aviation. Une discussion de groupe aide aussi les cadets à améliorer leurs aptitudes à écouter et à se développer en tant que membres d'une équipe.

7. **Documents de référence :**

- a. A3-003 OAIC 51-01 Directeur - Cadets 3. (2011). *Grandes lignes du programme des cadets de l'Air*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. C3-001 *Classification nationale des professions 2001 (CNP2001)*. (2001). Extrait le 23 mars 2006 du site <http://www.hrhc.drhc.gc.ca/2001/e/generic/welcome.shtml>

8. **Matériel d'instruction :**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement,
- b. une feuille de sondage sur les carrières,
- c. des enveloppes comprenant des renseignements sur les carrières.

9. **Matériel d'apprentissage :**

- a. une feuille de sondage sur les carrières,
- b. des enveloppes comprenant des renseignements sur les carrières.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :** L'officier d'instruction de l'escadron peut envisager d'inviter un conférencier pour cet OCOM. Pour toute aide à trouver un conférencier, communiquer avec l'OSC pour obtenir des recommandations ou consulter le site Web du Bureau des conférenciers de l'Aviation royale du Canada <http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/or-re/sb-bc/index-eng.asp>

OCOM C121.01 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR UN MEMBRE D'UNE COMMUNAUTÉ CANADIENNE DE L'AVIATION, DE L'AÉROSPATIALE, DES OPÉRATIONS D'AÉRODROME OU DE LA CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE ET DE MAINTENANCE D'AÉRONEFS

1. **Rendement** : Participer à une présentation donnée par un membre d'une communauté canadienne de l'aviation, de l'aérospatiale, des opérations d'aérodrome ou de la construction aéronautique et de maintenance d'aéronefs
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme** : Le cadet doit participer à une présentation donnée par un membre d'une communauté canadienne de l'aviation, de l'aérospatiale, des opérations d'aérodrome ou de la construction aéronautique et de maintenance d'aéronefs.
4. **Points d'enseignement** : On invite les conférenciers à :
 - a. donner une description de l'entreprise ou de l'organisme qu'il représente;
 - b. donner une description de leur rôle et leurs tâches;
 - c. résumer la formation et l'expérience requises pour accomplir leur travail (s'il y a lieu);
 - d. décrire une journée dans la vie d'un membre de leur communauté;
 - e. raconter quelques anecdotes;
 - f. animer une période de questions et réponses.
5. **Durée** :

a. Introduction et conclusion :	10 min
b. Exposé interactif :	50 min
c. Durée totale :	60 min
6. **Justification** : L'utilisation d'un conférencier donne l'occasion aux cadets de rencontrer et d'écouter un membre de la communauté canadienne de l'aviation, de l'aérospatiale, des opérations d'aérodrome

ou de la construction aéronautique et de maintenance d'aéronefs. Un conférencier donne une opinion fondée sur son expérience et suscite l'intérêt pour sa communauté.

7. **Documents de référence** : Aucun.
8. **Matériel d'instruction** : Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** :
 - a. L'escadron peut envisager d'inviter des conférenciers de chacune des communautés, pour un total de huit périodes.
 - b. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.